



GARE AUX IDEES RECUES !

La vaccination antigrippale doit être réalisée chez la femme enceinte

VRAI

OUI ! et elle présente, de plus, une double utilité :

Protection de la mère

La grippe chez la femme enceinte peut être plus grave pour la mère que dans la population générale

Elle peut provoquer des fausses couches

La vaccination est aussi efficace que chez la femme non enceinte et réduit notablement le risque d'attraper la grippe

Protection du nourrisson jusqu'à l'âge de 6 mois

Les nourrissons sont à haut risque de grippe grave Mais ne peuvent pas être vaccinés avant 6 mois (immaturité du système immunitaire)

La mère vaccinée protège l'enfant à naître par le passage des anticorps maternels vaccinaux à travers le placenta



Le vaccin ne présente aucun risque ni pour la mère ni pour l'enfant

Il peut être réalisé à la femme enceinte quelque soit l'âge de la grossesse

CONTACT :

Service des maladies infectieuses
Centre Hospitalier Annecy Genevois

04 50 63 66 02

infectiologie.secr@ch-annecygenevois.fr